



Kergrist-Moëlou

Bulletin d'informations communales

Kergrist...



JANVIER 2010 - N°18



Samedi 3 octobre Repas inter-asso au profit de la mucoviscidose



Les associations locales se sont mobilisées, le samedi 3 octobre, comme le samedi 27 juin pour la lutte contre la mucoviscidose dans le cadre de La Pierre Le Bigaut.

Les bénévoles de neuf associations locales ont proposé un repas rôti de porc sauce forestière et 200 convives se sont déplacés à la salle des fêtes pour le savourer.

Parallèlement, la vente de porte-clés, coordonnée par Marie-Thérèse Mauffray, présidente de la section gym, a notamment permis de collecter 680 Euros.



La remise des chèques à La Pierre Le Bigaut, représentée par Daniel Bercot et Pierre Thomas a eu lieu fin Octobre. Au total, le montant de la collecte s'élève localement à 2 130 Euros.

Daniel Bercot a salué l'effort des bénévoles pour venir en aide aux malades et faire progresser la recherche contre la maladie. Il les a aussi félicités pour tous les efforts consentis lors du passage du peloton de La Pierre Le Bigaut en matière de sécurité.

"KERGRIST..."

NUMÉRO 18 - JANVIER 2010

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU

Première page : "Nouveaux nés" : Photos Laurent Le Corre et Patricia Léon

Directeur de Publication : Martine Connan

Photos : Laurent Le Corre, Martine Thomas-Hénaff, Patrick Jégou, Delphine Thépault, Odette Hénaff, Martine Connan, les parents de Bébés 2009 (page 16)

Imprimé par LE FUR Imprimerie - Carhaix

Mise en page : Martine Thomas-Hénaff

Comité de Rédaction de ce numéro : M. Maire - Le Corre Laurent, Le Goff Christine, Degionni Françoise, Thomas-Hénaff Martine, Liot Laurent, membres de la commission communication du conseil municipal. Huellou Georgette et Edmond, Guerveno Madeleine...

Chaque bulletin communal est élaboré lors de réunions ouvertes à tous. Les réunions sont annoncées par voie de presse, et le comité de rédaction de ce numéro vous invite déjà à participer à l'élaboration du prochain...

Mot du Maire

Sommaire

Repas inter-asso.....	2
Mot du Maire	3
Conseils Municipaux	4-6
Pass Foncier	7
Tarifs communaux	7
Inventaire des zones humides..	8
Info Sage Blavet	8
Infos travaux.....	9
Circuits vélos.....	9
Le wimax.....	10
La télévision numérique	10
Le Trad	10
Eglise de Kergrist-Moëlou ...	11
Pardons	11
La rentrée des assos.....	12-13
11 Novembre	14
Inauguration lotissement	14
Calendrier des fêtes	14
Infos diverses	15
État - civil	15
Les bébés 2009	16

Nous voici en 2010, déjà dix ans que ce siècle a débuté !

Je vous présente mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel, pour vous même, pour vos familles, et pour tous ceux qui vous sont chers.

Qu'il me soit permis d'avoir une attention particulière à l'égard de ceux d'entre vous qui sont plongés dans la maladie, la peine ou le besoin.



L'étude d'aménagement global du bourg s'est terminée en septembre 2009. En janvier, le conseil municipal décidera des travaux à mettre en route en priorité. Nous nous efforçons toujours de favoriser l'installation des jeunes sur tout le territoire de la commune. Pour cela, la municipalité vient d'adhérer au "Pass Foncier" qui offre des aides financières intéressantes à la construction d'une première maison. Mais, notre difficulté reste la disponibilité de terrains constructibles à des prix raisonnables, ainsi que la quasi-impossibilité d'obtenir des certificats d'urbanisme, surtout en campagne. L'élaboration d'une carte communale ou d'un plan d'occupation des sols résoudrait peut-être ce problème, mais il s'agirait d'un travail long et onéreux.

Cette nouvelle année s'ouvre sous des auspices particuliers. Vous avez sans doute entendu parler de la réforme territoriale qui s'annonce : les actuels conseillers régionaux et généraux devront être remplacés par des conseillers territoriaux, qui siégeront à la fois au département et à la région. Vous savez aussi que la taxe professionnelle est supprimée, et devrait être compensée par des dotations d'état...

Ces perspectives inquiètent partout les élus qui voient leurs obligations s'accroître, et dans le même temps les appuis administratifs et financiers se dérober.

En 2010, comme les années précédentes, l'équipe municipale est à pied d'œuvre pour défendre, avec vous, des projets importants pour la commune. Nous souhaitons rester à votre écoute, répondre au mieux à vos attentes. Vous exprimez parfois votre mécontentement face à des demandes non satisfaites, des décisions prises qui ne sont pas toujours celles que vous souhaitiez, des lenteurs dans la concrétisation des projets qui vous tiennent à cœur.

Nous avons certainement notre part de responsabilité dans ces difficultés, mais souvent aussi les moyens légaux ou financiers nous font défaut, la complexité des dossiers administratifs ralentit nos démarches.

Aussi, je profite de cette année nouvelle qui s'ouvre devant nous, pour vous redire combien les échanges, de toutes sortes, avec tous, nous sont nécessaires pour mener à bien nos actions.

Bonne et heureuse année !

Martine Connan

Mairie

La mairie est ouverte
du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h00
et
de 14h00 à 17h 00

La mairie est fermée
le mercredi après-midi.

Un rendez-vous avec le
Maire ou un adjoint est
possible, en prenant
contact à la mairie au

02 96 36 50 11

Pour mémoire :

**Elections Régionales
14 mars et 21 mars**



Conseils Municipaux

9 juillet 2009

Rapport 2008 sur le prix de l'eau et de la qualité du service public

(Syndicat inter-communal d'adduction d'eau du Centre Bretagne)

Le rapport a été établi par la D.D.E.A. (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) :

- Réseau de 605 Km pour 10 communes (Locarn, Maël-Carhaix, Moustoir, Plévin, Paule, Trébrivan, Glomel, Treffin, Tréogan, Kergrist-Moëlou),
- Augmentation de la consommation d'eau pour les abonnés non domestiques (20,34 %),
- Faible progression des abonnés : 4 590 (4 581 en 2007),
- Consommation par abonné : 102 litres par jour.

Exemple : Pour un abonné consommant 120 m³ d'eau, la facture s'élève à 361,09 €uros (soit +2,24%) pour la partie consommation.

Rapport 2008 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (Bourg)

Le rapport a été établi par la D.D.E.A. :

- Réseau collecté : 192 habitations, (station prévue pour 325),

Exemple : Pour un abonné consommant 120 m³ d'eau, la facture s'élève à 154,16 €uros (forfait de 100 €uros par abonnement et 0,80 €uros par m³ d'eau consommée) pour la partie assainissement.

Aménagement du bourg

Suite à la réunion publique du 2 juillet 2009, le conseil approuve l'avant-projet présenté par le cabinet d'architecture Gosselin, et décide de retenir une première tranche de travaux comprenant la mairie, l'aménagement des espaces publics de l'îlot mairie, église et école. Une demande de subvention Eco-Faur auprès de la région sera déposée en septembre 2009.

Ecole

Le conseil décide l'achat de tables et de chaises pour un montant de 975 €uros T.T.C. auprès de la société Direct Collectivité.

Eglise : Restauration des statues

Le conseil décide de retenir l'entreprise Le Goël pour la dépose des statues situées dans le porche de l'église, le coût des travaux s'élève à 2 430 €uros H.T.

Les travaux de restauration de ces statues, estimés à 30 660 €uros H.T. seront programmés en 2010.

Des demandes de subventions auprès de la Région et du Département, seront déposées.

U.S.K.

Le conseil décide de l'achat de filets de but pour un montant de 97 €uros T.T.C., et de la réfection du bardage de l'ancienne buvette du stade : l'achat des matériaux seront à la charge de la commune, la main d'œuvre sera réalisée par des bénévoles.



Durant l'été, il est d'usage de préparer la paille qui servira à faire le cidre. Aussi, les anciennes machines agricoles comme les faucheuses, gardées précieusement en état de marche, font des apparitions estivales dans les prés.



Conseils Municipaux

17 septembre 2009

Contrat de territoire

Le département a souhaité réorienter sa politique territoriale en s'appuyant une partie de son dispositif d'aides sur les territoires intercommunaux.

Cette modification se matérialise pour la C.C.K.B. par l'affectation de deux enveloppes :

- Une dotation départementale de solidarité qui bénéficie aux 21 communes de moins de 1 000 habitants d'un montant global annuel de 105 925 €uros (7 745 €uros pour Kergrist), cette dotation est destinée à financer les travaux courants (patrimoine bâti et routier communal),
- Le contrat de territoire doté d'une enveloppe totale de 1 978 273 €uros pour la période 2010 - 2015. Il sert à financer des investissements entrant dans une liste de 16 thématiques. C'est la gestion de ce crédit qui est confié à un comité de suivi dont l'animation est confiée à la C.C.K.B.

La C.C.K.B. coordonne la démarche et est l'interlocutrice du Conseil Général. Les fonds ne transitent pas par son budget, et elle n'a aucun pouvoir décisionnaire supérieur à celui des 28 communes qui composent avec elle, le comité de suivi.

Les opérations subventionnées doivent répondre aux critères suivants :

- S'inscrire dans la liste des 16 thématiques retenues,
- Ne pas correspondre à l'entretien courant,
- S'adresser prioritairement à des actions contribuant au développement durable,
- Prévoir un autofinancement minimal de 40% du maître d'ouvrage.

Le contrat de territoire est un accord souple :

- Possibilité de maîtrise d'ouvrage associative,
- Possibilité de définir des taux de subvention différents des taux jusqu'alors pratiqués par le Conseil Général,
- Possibilité d'adjoindre en cours de contrat des projets non inscrits dans la liste initiale dès lors que l'enveloppe globale n'est pas dépassée,

- Possibilité d'ajouter à la liste principale des projets subventionnés une liste complémentaire utilisée dans l'hypothèse d'une défection d'une ou plusieurs opérations éligibles,

- Le contrat intégrera une clause de revoyure en 2012 afin de préserver la réactivité par rapport aux projets locaux.

A la demande du comité de suivi réuni le 3 septembre 2009, chaque commune devait inscrire dès à présent des projets entrant dans le cadre du contrat de territoire 2009-2015 ;

Kergrist a inscrit 3 projets :

- Extension du multi-service pour y créer un Bar-Tabac si le "Refuge" n'a aucun repreneur,
- Réhabilitation de la maison "Lozivit" : création d'une maison de pays avec gîte d'étape,
- Aire de camping car.

Ecole : Achat de radiateurs

Le conseil décide de changer plusieurs radiateurs dans les classes, accepte le devis de M. Cadiou Thierry pour un montant de 3 999,38 €uros T.T.C.

Convention d'accès au service mixte "Mégalis"

Le syndicat mixte Mégalis a pour principale mission de mettre en œuvre une plate forme régionale d'administration électronique, un réseau de communication électronique (transmission des actes en sous préfecture, marchés publics...).

La C.C.K.B., adhérente au syndicat, (la contribution est ainsi mutualisée), le conseil décide de signer une convention d'accès aux services offerts par le syndicat mixte «Mégalis».

Assainissement collectif du bourg

Renouvellement de la convention entre la Satèse et la commune pour l'assistance technique de la lagune jusqu'en 2012 pour un coût annuel de 450 €uros. Le conseil n'envisage pas de revalorisation de la redevance assainissement pour 2010.

La poste

Le bureau de poste est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

02 96 36 50 06



L'association Arts et Cob a présenté sa plaquette "Scènes en herbe" lors d'une réunion à Kergrist le 14 septembre dernier

Magasin Multi-services

Ouvert du

lundi au vendredi

9h00 à 13h00

et

17h00 à 19h00

samedi et dimanche

9h00 à 12h30

et

17h00 à 19h00

02 96 36 57 25



Soirée Contes au coin du feu le 30 octobre avec Henri Le Naou et de Michel Simon



Passage de la KBE le 26 juillet.

École Publique



L'inscription d'un élève est possible, dès l'âge de 2 ans révolus à la date de la rentrée des classes.

Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

02 96 36 53 15



Les enfants en compagnie de l'équipe enseignante le jour de la rentrée

Garderie Municipale

Elle fonctionne chaque jour de classe de :

8h00 à 8h50

et de

16h30 à 18h00.

(17h30 le vendredi)

02 96 36 53 15

Conseils Municipaux

22 octobre 2009

Achat : Tracteur tondeuse

Le conseil décide de l'achat d'un tracteur tondeuse d'un montant de 18 538 €uros T.T.C. auprès M. Lucas Marcel.

C.C.K.B. : Rapport 2008 sur le prix et la qualité d'élimination des déchets

- Augmentation du tonnage total des déchets due à l'ouverture de la déchetterie de St-Nicolas-du-Pélem et du centre d'enfouissement de classe 3 à Glomel.

- Diminution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté : 4 566 tonnes (218 kg/an/habitant),

- Augmentation du tonnage de collecte sélective : 1 761 tonnes (84 kg/an/habitant),

- Augmentation du tonnage de déchets collectés en déchetterie : 6 327 tonnes (281 kg/an/habitant).

Dispositif du "PASS FONCIER"

Le conseil adopte ce dispositif expliqué en page 7.

Voirie : Croisty

Au début 2009, il avait été convenu que les travaux de voirie au lieu-dit « Le Croisty » soient effectués par les services techniques de la commune de Glomel, s'agissant d'une voie mitoyenne.

La participation pour la commune de Kergrist s'élève à 2 539,67 €uros T.T.C.

Achat de panneaux de "lieu-dit"

Le conseil décide l'achat de panneaux manquants ou en mauvais état pour un montant 1 300 €uros T.T.C. auprès de la société «A.Z. Publicité».

3 décembre 2009

Contrat de territoire

Validation par les communes adhérentes des opérations susceptibles d'être réalisées dans le cadre du contrat de territoire : Pour notre commune, il s'agit des projets : extension du multi-service, réhabilitation de la maison Lozivit en maison de pays et aire de camping-car.

Ces projets pourraient bénéficier de subventions à hauteur de 20 %.

Aménagement du futur lotissement B.S.B.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres ; la société EIFFAGE a été retenue pour un montant de 25 207 €uros T.T.C.

Indemnités du percepteur

A 11 voix pour et 3 contre, le conseil accorde l'indemnité de 384,74 €uros pour 2009.

Plan d'aménagement patrimonial

Ce plan a pour but d'intégrer la nouvelle politique patrimoniale du Conseil Régional pour les communes labellisées comme la notre.

La conservation du patrimoine ne peut plus seule constituer un critère d'intervention financière, il faut l'accompagner d'actions de valorisation innovante, créative comme les circuits vélos que nous avons mis en place.

Une commission a élaboré ce plan et transmis à l'association « communes de patrimoine rural de Bretagne ».

Après quelques rectifications, l'associa-

tion a retenu le plan comportant les rues autour de l'église sauf celle des "Anciens Combattants" et 3 circuits vélos. Ainsi, des aides financières pourront être accordées pour la restauration du bâti ancien situé autour de l'église et le long de ces circuits.

Scolarisation des enfants

Adoption de la motion de soutien en faveur du collectif « école en danger » : La scolarisation des enfants de deux ans, fait partie des préoccupations, notamment la méthode de calcul des effectifs scolaires. L'académie prend en compte 15% des effectifs des deux ans par établissement. Les relevés étant faits en juin et juillet, les enfants de 2 ans nés après cette date, ne sont pas pris en compte.

Réforme des collectivités territoriales

Adoption de la motion présentée par l'association des maires de France où il est souhaité la mobilisation des conseils municipaux pour s'opposer aux projets de réforme concernant les collectivités territoriales.

Renouvellement convention de l'ATESAT

Ses principales missions sont l'assistance des services de la direction départementale du territoire pour la programmation des travaux de voirie, la conduite des études à la passation de marché auprès des entreprises.

Révision des tarifs communaux

Cf. tableau des tarifs communaux page 7

Dispositif du PASS FONCIER

La C.C.K.B. au titre de sa compétence « logement et cadre de vie », a la possibilité d'intervenir auprès des particuliers en faveur de l'accession sociale à la propriété dans le neuf.

Le montant du prêt "Pass Foncier" est égal au prix du terrain dans la limite d'un plafond de 30 000 €uros, il est accordé par un collecteur du 1% logement.

Il permet de différer l'acquisition du terrain en consacrant les premières années de remboursement d'emprunt à l'acquisition du logement.

Quand le remboursement de la maison est fini, ou plus tôt si souhaité, dans la limite de 25 ans, l'accédant rembourse le prêt "Pass Foncier" en 10 ans maximum.

Pour être éligibles au "Pass Foncier", les ménages doivent respecter les conditions suivantes :

- Etre primo-accédant de sa résidence principale dans le neuf (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours de deux dernières années),
- Etre bénéficiaire d'une aide sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités locales du lieu d'implantation du logement,
- Acquérir un terrain constructible dans la limite de 30 000 €uros,
- Disposer de ressources inférieures aux plafonds PSLA à savoir :

Nombre de personnes composant le ménage	revenu fiscal (N-2 ou N-1) en fonction de la date de dépôt de la demande
1 personne	23 688 €
2 personnes	31 588 €
3 personnes	36 538 €
4 personnes	40 488 €
5 personnes et plus	44 428 €

L'aide sociale à l'accédant sera prise en charge à parité entre La C.C.K.B. et la commune, à savoir respectivement :

- Une subvention de 1 500 €uros pour un ménage de 3 personnes (pour un total de subvention de 3 000 €uros),
- Une subvention de 2 000 €uros pour un ménage de 4 personnes et plus (pour un montant total de 4 000 €uros),
- Toutefois, celles ci devront restituer en cas de revente dans les 5 ans suivants l'attribution de l'aide (sauf accident de la vie).

Le "Pass Foncier" permet aux ayant droits de bénéficier :

- Du prêt 0% majoré de 10 000 €uros à 15 000 €uros et son doublement depuis le 15 janvier 2009 (reconduction à valider en 2010),
- D'une T.V.A. à 5,5% pour les opérations engagées avant le 31 décembre 2009 (reconduction à valider en 2010),
- D'une sécurisation de l'accédant par le 1% logement ; en cas d'accident de la vie, un accompagnement est mis en place pour garantir une solution de logement au ménage,
- Du dispositif de la maison à 15 €uros par jour.

Pour les accédants, les étapes à suivre sont les suivantes :

- Le ménage a un projet d'achat de terrain et de construction (estimation du projet et premières simulations bancaires effectuées),
- Le ménage prend rendez vous à la C.C.K.B. pour vérifier si l'opération correspond aux critères d'attribution de la C.C.K.B. et de la commune,
- Le ménage effectue les démarches administratives.



**PASS FONCIER®
POSSIBLE**



Tarifs Communaux

Repas à la cantine

Élève.....	2,15 €
Adultes.....	4,75 €
Intervenants extérieurs.....	5,60 €

Garderie

Matin	0,80 €
Soir	1,40 €

Locations

Tarifs pour les Kergristois :

(tarif applicable à partir du 01/01/2010)	
Salle presbytère	50 €

Salle des fêtes

Petite salle sans cuisine

Apéritif dansant.....	80 €
Lotos, cartes.....	100 €

Petite salle avec cuisine

Un repas.....	140 €
Deux repas.....	175 €
Forfait deux jours.....	195 €

Grande salle sans cuisine

Apéritif dansant.....	100 €
Bal, Fest-Noz.....	165 €

Grande salle avec cuisine

Un repas	195 €
Deux repas.....	225 €
Forfait 2 jours	265 €
Location la veille.....	60 €

Particuliers ou associations extérieurs à la commune, contactez la mairie pour les tarifs.

Mobilier :

(autre que salle des fêtes)

La table.....	1,50 €
10 chaises.....	1,50 €
Jusqu'à 50 couverts.....	5,00 €
Au-delà de 50 couverts.....	10,00 €

Cimetière

Concessions :

Trente ans simple	80 €
Trente ans double.....	140 €
Cinquante ans simple.....	150 €
Cinquante ans double.....	210 €

Columbarium :

Dix ans	305 €
Vingt ans	457 €
Trente ans.....	610 €

S · A · G · E BLAVET

Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

Le Sage Blavet* s'est doté d'une mascotte pour communiquer envers les collectivités et la population du bassin versant sur les thèmes des pesticides et des économies d'eau.

Cette mascotte qui revêt les traits d'une libellule sera, en quelque sorte, la juge de paix, la porte parole du Sage Blavet et le baromètre des résultats :

- elle indiquera le sens de l'action
- elle veillera sur le Blavet
- elle réagira
- elle conseillera...



Ne vous étonnez donc pas de la voir surgir ici ou là sur votre chemin : écoutez la ! Elle aura des choses à vous dire !

* Le Sage Blavet vise à mettre en place une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Blavet. Il concerne 109 communes dont 44 des Côtes d'Armor et 65 du Morbihan :

www.sage-blavet.fr



Inventaire des zones humides

Cet inventaire a été réalisé par la société SERAMA au printemps 2009 en concertation avec le groupe de suivi et la population.

Le groupe de suivi, réuni le 23 novembre, a validé ce travail dont voici les résultats :

Les sites

Une première définition d'enveloppe est établie préalablement à la prospection de terrain, à partir de zones potentiellement humides.

Un outil informatique développé par les services de la DIREN, a permis d'identifier ces zones à partir des données topographiques et de couverture végétale.

16 sites ont été définis sur la commune pour une surface totale de 3229 ha soit 68% de sa superficie.

Les zones humides

Plusieurs zones humides composent un site.

Elles ont été définies à partir de la présence d'une végétation hydrophile ou d'un sol hydromorphe. L'absence de végétation a impliqué la reconnaissance du sol à l'aide d'une tarière.

Elles sont au nombre de 645 représentant 27% de la surface totale des sites soit 18,8% du territoire communal.

Nom du site	Surface du site(ha)	Nombre de zone humide	Surface de Z.H.(ha)
Le Dore	776,6	152	293,50
Ruisseau Menez Du	202,2	20	33,90
Ker Rose	128	34	55,13
Keranglas	24	17	9,01
Kerscoadec	392,2	89	145,50
Belle Chasse	381	105	47,10
Trovan	57,94	8	7,21
Kerfaven	70,39	17	15,70
Le Corong	100,80	19	27,50
Le Kersault	424,70	57	51
Kerloc	379,80	62	87,80
Kerdouc'h	71,74	18	30,45
Moulin Neuf	2,84	1	0,06
Pont Douat	89,95	26	30,45
St Jacques	91,65	10	44,97
Noguellou	8,78	1	2,85
TOTAL	3200	645	882

25 types de zones humides ont été observés sur la commune :

Eaux douces : lacs, étangs et mares d'origine naturelle (7,95 ha)
 Les landes humides : zones de friche avec ajoncs, genêts
 Fourrés : végétation buissonnante, ronciers (0,02 ha)
 Landes à ajoncs : zones peu exploitées avec des ajoncs, des fougères, des genets (3,34 ha)
 Prairies humides atlantiques et subatlantiques : pâturages et prairies à fourrage (388,9 ha)
 Prairies humides de transition à hautes herbes : prairies abandonnées (friche et boisement) (46,5 ha)
 Prairies à molinie et communautés associées : prairies pauvres en nutriment, non fertilisées (0,27 ha)
 Lisières humides à grandes herbes : parcelles en bordure de cours d'eau colonisées par le carex (10,43 ha)
 Forêts caducifoliées : zones boisées composées de végétation mixte type chêne, bouleaux... (2,28 ha)
 Forêts de conifères : bois de résineux (7,07 ha)
 Forêts riveraines, forêts et fourmes très humides : (16,4 ha)
 Formations riveraines de saules : (10,26 ha)
 Saussaies marécageuses : zones boisées fortement humides (saules, bouleaux) (234,22 ha)
 Marais de tourbières : (0,009 ha)
 Peuplements de grandes laïches : vastes zones très humides sans activités agricoles (carex) (29,32 ha)
 Sources : petits points d'eau alimentant ou non un cours d'eau (0,03 ha)
 Prairies améliorées : pouvant faire l'objet d'un retournement régulier (4,69 ha)
 Prairies humides améliorées : pâturages intensifs humides souvent drainées (0,56 ha)
 Cultures : champs de céréales... (76,30 ha)
 Cressonnières : à proximité de zones de sources (0,03 ha)
 Plantations : résineux en dehors de leur aire et habitat naturel (1,40 ha)
 Plantations de peupliers : (34,73 ha)
 Jardins : pelouse (1,60 ha)
 Terrains en friche : (2,77 ha)
 Bassins de décantation : stations d'épuration (0,57 ha)

On note que près des 3/4 de la surface des zones humides inventoriées sont représentées par :

- Les prairies humides atlantiques et subatlantiques pour 44% soit 389 ha,
- Les saussaies marécageuses pour 27% soit 234 ha,
- Les cultures pour 9% soit 76 ha,
- Le reste des surfaces humides se répartit entre 22 autres typologies d'une surface allant de 0,02 ha pour les fourrés à plus de 34 ha pour les plantations de peupliers.

Infos travaux

RÉFECTION DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE AU BOURG

D'importants travaux d'adduction d'eau sont en cours depuis le début du mois de décembre dans le bourg. Le réseau local étant l'un des premiers réalisés dans le secteur, à la fin des années 1950, il nécessitait une réfection. Les travaux en cours, sont financés par le Syndicat du Centre-Bretagne (qui assure la fourniture d'eau aux usagés du canton de Maël-Carhaix plus les communes de Glomel et Kergrist-Moëlou).

Ce chantier sera ultérieurement prolongé par la réfection du réservoir des Quatre-Vents devenu vétuste, lui aussi, et des canalisations qui permettront d'y relier le réseau en cours de réalisation.



EOLIENNES

Suite au projet d'implantation d'éoliennes sur notre commune, les travaux ont démarrés depuis quelques semaines par le renforcement de certains chemins d'exploitation et de création pour certains.



Ensuite, viennent les travaux de fondations des futures éoliennes : à base une centaine de trous de 5 à 6 mètres de profondeur sont creusés par une grosse perforuse ; ensuite, on y injecte du béton, vient ensuite le coulage de l'assise de l'éolienne, environ 450 m² de béton seront nécessaire pour cela.



VOIRIE

Le programme voirie 2009 concernait les routes de Boval, Penhoat Vras et divers entretiens en goudronnage bicouche, réalisé par l'entreprise Eiffage (1 500 m), et les routes de Menez Du et de Saint-Lubin, réalisées en enrobé par la société Hélyar (1 200 m).

Ces travaux, réalisés en Octobre, s'inséraient dans le cadre d'un groupement de commande entre 3 communes (Kergrist-Moëlou, Plounévez-Quintin et Rostrenen). Le coût global de l'opération s'est élevé à 89 000 €uros.



Circuits Vélo de découverte du patrimoine

Circuit 1 :

*Les Quatre-Vents
Bodou Drein
Ty Gallic
Kervran
Garz Uhel
Kerstéphan
Kerguiffiou Vraz
Kerguiffiou Vihan*

Circuit 2 :

*Les Isles
Kerlopin
Boval
Toul ar Roc'h
Prat Gestin
Saint-Coudan
Crec'h Moëlou
Pont ar Goff
Kermarec
Kerodou*

Circuit 3 :

*Petit Paris
Kerguélezen
Kermorvan
Saint Guillaume
La Sivière
Penquer Philippe*

Les plaquettes de ces circuits vélo, éditées par le Pays Touristique de Guerlédan & Argoat seront disponibles au printemps à la mairie ou dans les Offices du tourisme.

Le TRAD

Transport Rural A la Demande

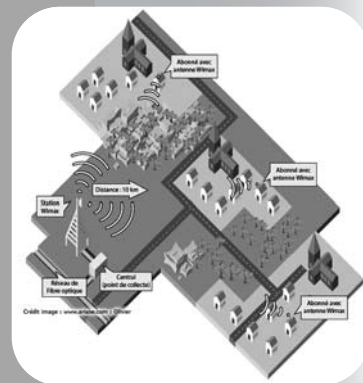
Appeler la centrale au plus tard à midi, la veille de votre déplacement :

0 810 22 22 22

Le Trad vient vous chercher à domicile et vous dépose où vous le souhaitez sur le territoire de la CCKB.

Le Trad vous ramène à votre domicile à l'heure convenue lors de la réservation.

Le tarif de 2€ par trajet quelle que soit la distance parcourue.
(4 € l'aller-retour)



Crédit photo: ariase.com



Le Wimax bientôt disponible

Le Conseil Général des Côtes d'Armor a souhaité apporter à tous les costarmoricains un accès à internet à Haut débit et de qualité. 97% du département en couvert par l'ADSL mais il existe des « zones blanches », c'est-à-dire non-desservies par le réseau France Telecom. 7 500 foyers du département sont concernés dont une soixantaine dans notre commune en raison de l'éloignement du central téléphonique. Ces zones seront couvertes par des stations Wimax, reliées à la fibre optique déjà installée ; La technologie WIMAX permet, grâce à des stations installées sur des points hauts (pylônes, châteaux d'eau), de diffuser par la voie hertzienne le haut débit sur une distance de 10 à 12 kilomètres : Ce haut débit sera au maximum de 2 Méga (Mbps) soit 40 fois plus que le bas-débit.

Le Conseil Général 22 a confié à la société Armor Connectic, (composé d'EIFFAGE (81 %) et de LD Collectivités du groupe SFR (19 %)), titulaire de la délégation de service public, la mission de construire le réseau départemental et assurer son exploitation. Elle aura en charge de commercialiser les services de télécommunication à haut débit auprès des autres opérateurs et fournisseurs d'accès à

Internet.

Deux FAI (Fournisseur d'accès Internet) proposent des abonnements pour le Wimax : West-Télécom et Luxinet : Ces 2 FAI, proposent des abonnements Internet illimité à partir de 30 euros environ par mois avec la possibilité de téléphonie dégroupée selon les options. Le coût de l'équipement individuel de réception (antenne radio, câble et routeur) pour le Wimax est pris en charge par Armor Connectic. Les frais d'installation de cet équipement seront à la charge de l'abonné.

Ainsi, une station Wimax est déjà installée à Locarn et une autre sera prochainement mise en service à Rostrenen. Pour bénéficier du Wimax, il faut être éligible (se trouver dans un rayon de couverture de la station de Locarn par exemple et ne pas avoir d'obstacles topographiques (reliefs, bois, bâtiments...) empêchant la transmission du signal.

Des réunions d'informations avec les principaux acteurs de cette technologie, ont été programmées en Décembre et les FAI feront également des réunions dès Janvier 2010.

Les premiers usagers pourront être connectés courant janvier.

Pour savoir si vous êtes éligible au Wimax, vous pouvez contactez les deux fournisseurs d'accès dont voici les coordonnées :

West Telecom

Tél. : 09 73 01 10 00

(coût d'un appel local depuis un poste fixe) ;

Email : info@west-telecom.com ;

Web : www.west-telecom.com

Luxinet

Tél. : 04 69 41 00 00

(contact Luxinet en Côtes d'Armor via

MEDIARMOR : M.GOURET

Tél. : 06 08 05 84 09)

Email : contact@luxinet.fr

Web : www.luxinet.fr

ou pour plus de renseignements :
Conseil Général des Côtes d'Armor
Côtes d'Armor Numériques

2 bis rue du Parc

22000 Saint-Brieuc

Tél. : 02 96 62 50 05



La Télévision Numérique Terrestre : TNT

C'est le 8 juin que la diffusion analogique des principales chaînes de télévision nationale s'arrêtera en Bretagne pour être remplacée par une diffusion exclusivement numérique. Les foyers qui reçoivent aujourd'hui les six chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte et M6) par une antenne râteau ou intérieure sont directement concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 8 juin, ces foyers doivent adapter leur installation à un mode de réception

numérique (adaptateur TNT, TV TNT, ADSL, satellite ou câble).

Inutile de changer de téléviseur, tout appareil disposant d'une prise péritel peut recevoir un adaptateur TNT (coût à partir de 20 €uros). Chaque téléviseur doit avoir son propre mode de réception.

Contact pour en savoir plus :

www.tousaunumerique.fr et csa.fr, rubrique le passage de la télévision tout numérique.

Tél. : 0.979.818.818 (n° non surtaxé).

Eglise de Kergrist-Moëlou

Classée parmi les édifices remarquables dans les guides touristiques et autres documentations de grande audience, notre église attire et passionne les connaisseurs d'art.

L'église de notre commune reçoit régulièrement de très nombreux visiteurs ; beaucoup viennent de régions extérieures à la Bretagne.

C'est un très grand plaisir pour tous de constater l'intérêt que lui porte aussi la communauté paroissiale du secteur de Rostrenen.

A plusieurs titres, cette dernière se doit de veiller à son mobilier ; celui-ci permet aux paroissiens de suivre les offices et aux visiteurs d'admirer de l'intérieur ce monument exceptionnel dédié à Notre Dame du Bon-Secours.

La communauté paroissiale de Rostrenen dont fait partie Kergrist-Moëlou, a décidé d'investir dans l'achat de plusieurs bancs.

C'est ainsi que les paroissiens contribuent à l'entretien du patrimoine ainsi que toutes les personnes, appartenant ou

non à la localité, attachées à la beauté du joyau gothique et renaissance, beauté qui contribue aussi à la renommée de notre charmante commune.

La richesse des sculptures et les ornements de la façade de l'édifice ne constitueraient-ils pas l'une de ses plus artistiques interpellations ?

300 places assises sont désormais offertes pour un meilleur accueil des assistants aux cérémonies religieuses : messes, obsèques, mariages, baptêmes et autres rassemblements culturels conformes à la respectabilité du lieu que les citoyens ont, par ailleurs, l'occasion de valoriser. La modeste contribution actuelle de notre communauté paroissiale en fait partie.

L'équipe paroissiale



Offices religieux pour le 1er trimestre 2010

Samedi 9 janvier	18h00
Samedi 6 février	18h00
Samedi 6 mars	18h00
Vendredi 2 avril	18h00
Jeudi 13 mai	10h30
Samedi 12 juin	18h00
Samedi 26 juin	18h00



*La crèche réalisée
par l'équipe paroissiale*



*La facade Nord
après rejointement*

Les pardons à Kergrist-Moëlou



Respectueuse de la tradition, notre commune de Kergrist-Moëlou perpétue ses fêtes.

Dans un esprit solidaire, de nombreuses personnes consacrent avec dévouement une large part de leurs loisirs au succès de nos pardons.

Héritage de nos ancêtres, la chapelle de Notre-Dame de L'Isle, rénoverée par un groupe d'hommes et de femmes, témoigne de la volonté de tous de sauvegarder le sanctuaire.

Nos pardons de Kergrist, St-Guillaume, ND de l'Isle et de St-Lubin rassemblent une fois l'an, les fidèles à la cérémonie religieuse. Le tantad, feu de joie confectionné par les anciens, apporte une note supplémentaire de gaieté et d'échanges.

À l'issue de la célébration, le comité des fêtes de Kergrist, le comité local de l'Isle et de St Lubin offrent le pot de l'amitié.

Ce moment chaleureux renoue les liens entre amis et familles.

Les distractions organisées, en particulier les jeux de boules, agrémentent la fête l'après-midi en prélude à la soirée crêpe. À Saint-Lubin, innovation de l'année, levée de perche et de moyeux enthousiasment les amateurs de sensations fortes.

Dès 19 heures, les crêpières entament une longue soirée : un choix varié et d'excellente qualité est proposé aux consommateurs accompagné de la traditionnelle bolée de cidre ou de lait ribot. Au terme de ces journées marquées par la solidarité et une bonne amitié, les bénévoles éprouvent une grande satisfaction à la réussite de leur fête.

Edmond Huellou



La gym



La saison 2009 - 2010 a débuté pour la gym féminine Kergristoise avec une quinzaine d'adhérentes de diverses communes des environs. Les cours ont lieu tous les jeudi de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes Lein-Ar-Roch. Nous avons dû changer d'animateur, du fait du départ de Julien Languille pour raisons personnelles. Son remplaçant, Julien Gautier, dont les parents sont originaires de Plounévez-Quintin, assure les cours depuis début novembre.

Les personnes intéressées peuvent toujours joindre le groupe (licence 65 € avec les deux premiers cours gratuits).
Contact MT Mauffray : 02.96.36.51.00.

Nous organisons tous les ans une randonnée pédestre au profit de la sclérose en plaques le troisième samedi de Mai. La randonnée 2008 avait d'ailleurs connu un beau succès avec près de 180 marcheurs.

Marie-Thérèse Mauffray

Société de Chasse

Le nouveau président de la Société de chasse de Kergrist-Moëlou est :
M. LE FEUR Maximilien
3, Poul Dû
22570 Plélauf

Maen Gwen.

Mardi 15 décembre, l'association Maen Guen a réuni quatre écoles, celles de Kergrist, Mellionnec, Plounévez-Quintin et Glomel (soit 140 élèves), à la salle des fêtes. Les enfants ont pu apprécier, avec leurs enseignants et les parents accompagnateurs, «Floc, à fond les ballons», une représentation sur le thème du cirque contemporain de Cyril Perennes, jongleur, clown et percussionniste, qui a entraîné le jeune public enthousiaste dans ce voyage à fond les ballons.



Lors du spectacle de Noël, le 10 décembre à la salle des fêtes, les élèves ont chanté devant leurs parents et le père Noël leur a remis des confiseries et des cadeaux collectifs pour les 2 classes.



Amicale des Parents d'Elèves

Pour cette année scolaire 2009-2010, l'Amicale des Parents d'Elèves de l'école de Kergrist-Moëlou a élu un nouveau président en la personne de Mr Cyril Genée. Le reste du bureau est inchangé. Le but de l'APE est de collecter des fonds afin de financer les projets pédagogiques et les sorties scolaires mis en place par l'équipe enseignante de l'école. Ainsi, l'APE organise 3 événements qui sont également des moments d'échanges, de rencontres et de divertissements : la soirée crêpes (en novembre), la soirée repas (le 13 mars 2010) et la kermesse de l'école (le 27 juin 2010).

L'APE



Soirée Crêpes du
13 novembre



Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a offert un après-midi "Halloween" aux enfants de l'école ou de la commune : maquillage, collecte de friandises encadrée par les membres du bureau et goûter.

Ravis de cette initiative, les enfants et ont promis de revenir l'an prochain.



Club de l'amitié

Le club de l'amitié, sous la présidence d'Osmane Thoraval, a aussi effectué sa rentrée en Septembre avec son bal et concours de boules. Repas et concours de belote complètent le calendrier festif du club.

L'USK

L'Union Sportive Kergristoise, forte de 49 joueurs, bien qu'ayant accédé en D2 et en D3, vient seulement de trouver ses marques le dimanche 22 novembre avec deux victoires sur le terrain du stade André LE CAM.

Les équipes ont retrouvé l'ambiance de la saison dernière et c'est très important pour le moral. Gageons sur les victoires à suivre afin que l'effort fourni lors de la saison 2008/2009 ne reste pas vain. L'esprit des équipes était le maintien en D2 et en D3 en début de saison et cela peut et doit se faire.

Pour preuve, la soirée potée du 21

novembre a été une réussite car conviviale. Beaucoup de joueurs et de bénévoles (sans lequel le club ne pourrait exister) ont donné une image de solidarité du club et je les en remercie tous.

Il est aussi très important que les supporters viennent les encourager sur le terrain afin de consolider le moral des équipes.

Un grand merci aussi aux joueurs qui encadrent l'équipe U15 de la Jeunesse Sportive du Kreiz Breizh car la J.S.K.B. est la source du renouvellement des footballeurs de nos petits clubs.

L'U.S.K.



Equipe C :

Une bande de bon copains, mais aussi le réservoir potentiel pour les équipes A et B



Réfection du bardage de l'ancienne buvette du stade par des bénévoles



Les vestiaires ont quant à eux, ont été repeints



Pendant que certains et certaines se préparent pour leurs matches, d'autres tentent leur chance aux boules ce dimanche 2 Août lors de la fête de l'USK



Une infime partie des bénévoles de l'USK à la soirée Potée du 21 novembre



Calendrier des fêtes 2010

JANVIER

Vendredi 15 : Vœux
Municipalité

FEVRIER

Vendredi 5 : Théâtre
Comité de jumelage

Samedi 6 : Soirée Crêpes
Gouren Rostren

Samedi 13 : Repas : Tartiflette
USK

Samedi 20 : Courses interclub
C.C.Blavet

MARS

Samedi 13 : Repas
Amicale des Parents

Samedi 20 : Soirée Théâtre
Comité des fêtes

AVRIL

Dimanche 11 : Bal
Club de l'amitié

Samedi 24 : Soirée Crêpes
USK

MAI

Jeudi 13 : Pardon de Kergrist
Comité des fêtes

Samedi 15 : Rando
Gym

Dimanche 29 : Bal
Club de l'amitié

JUIN

Dimanche 20 : Concert - Eglise
Orchestre de Bretagne

Dimanche 27 : Kermesse
Amicale des Parents

JUILLET

Samedi 9 : Fête de l'USK :
Repas

Dimanche 10 : Fête de l'USK :
Tournoi de sixte
USK

Associations :

**Pensez à informer la mairie
de vos manifestations si
vous voulez qu'elles appa-
raissent dans cette rubrique.
Pensez aussi à la réservation
de la salle des fêtes**

11 novembre



Après la messe du souvenir et le dépôt de gerbe au monument aux morts, les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune en présence de Martine Connan, maire, des représentants du Conseil Municipal et du CCAS, se sont rendues, à la salle des fêtes : 80 convives se sont, ainsi, retrouvés pour partager le traditionnel repas du CCAS.

Inauguration du lotissement

Le lotissement terminé en 2007, compte cinq logements locatifs créés par l'organisme B.S.B. et quatre maisons individuelles, une autre devrait voir le jour bientôt prochainement. Ces constructions ont permis à des jeunes familles de s'installer dans des maisons agréables à vivre et à dynamiser le bourg.

Après la cérémonie commémorative du 11 Novembre, a eu lieu l'inauguration officielle du lotissement communal.

À cette occasion, une plaque à la mémoire d'Hélène Le Chevalier a été dévoilée en présence de Jean Le Jeune, dont elle fut l'épouse, de ses enfants et petits-enfants.

Martine Connan, maire, a retracé, dans son allocution, sa carrière :

«Hélène Le Chevalier est née à Kergrist le 22 avril 1917 dans une famille de sabotier (son frère Michel, décédé en 2007, a habité des années à quelques pas de ce lotissement) et a fait sa scolarité à Kergrist puis à l'école normale.

En 1935, elle est nommée institutrice suppléante à Mellionnec. Puis, Hélène adhère au Parti communiste et entre dans la résistance. Arrêtée le 18 mars

1943 et libérée le 20 décembre, faute de preuve, elle reprend ses activités clandestines, en contact avec Jean Le Jeune, qu'elle épouse en août 1945 à la mairie de Kergrist.

Après la guerre, elle devient une des dirigeantes de l'Union des Femmes Françaises, puis est élue, à 28 ans, plus jeune députée de Bretagne. À la fin de son mandat en 1951, elle reprend son activité d'enseignante, dans la Manche, puis en région parisienne. Elle décède en juin 2006, à l'âge de 89 ans.»

«Nous voulions, humblement, a expliqué Martine Connan, que notre commune se souvienne de cette femme d'exception. Et nous souhaitons honorer sa mémoire en donnant son nom à ce lotissement communal».



Infos diverses

Argoat Emplois Services

Argoat
Emplois
Services



Association intermédiaire

En 2010, Argoat Emplois Services fêtera ses 10 ans d'existence. Qu'est-ce au juste Argoat Emplois Services ? Une association intermédiaire agréée par l'Etat fonctionnant sur un principe lancé au niveau national en 1987 : l'insertion par l'activité économique. En d'autres termes, mobiliser des personnes vers le retour à l'emploi en leur proposant des missions de travail auprès de particuliers, entreprises, collectivités locales, etc. Par ces mises à disposition, ces personnes génèrent de l'économie tout en étant mobilisées dans un parcours d'insertion (recherche d'emploi, formation, dispositifs d'accompagnement, programmes de reconnaissance de compétences professionnelles, aide à la création d'activité, etc.) leur permettant de (re)-trouver leur place dans le marché du travail classique. L'association intervient dans plusieurs domaines : l'aide à domicile, l'entretien des espaces verts, la peinture, le bricolage, les livraisons,...

Contact : 16 rue Ollivier Perrin
22110 Rostrenen
Tél. : 02 96 29 20 79 - Fax : 02 96 29 04 80
argoat-emplois@wanadoo.fr

Carte Vitale



Avez-vous mis à jour votre carte Vitale cette année ? Désormais, vous devez mettre à jour votre carte Vitale chaque année.

La carte Vitale : une mise à jour annuelle pour tous !

Ce réflexe indispensable permet d'actualiser vos droits de façon régulière à l'assurance maladie. La mise à jour annuelle garantit une prise en charge efficace de vos dépenses de santé. Vous pouvez la faire à la date de votre choix.

Un conseil : mettez à jour votre carte tous les ans à la même période (à la rentrée ou à la date indiquée sur votre carte par exemple).

Comment la mettre à jour ?

Près de chez vous : dans les pharmacies, les accueils de la CPAM et certains établissements de santé. C'est très simple à réaliser et ça ne vous prendra qu'une minute. La carte Vitale, c'est également une mise à jour à chaque changement dans votre situation personnelle et familiale (état civil, droit à la CMU, maternité, retraite, prise en charge d'une affection de longue durée...). Vous pourrez mettre à jour votre carte après avoir transmis les justificatifs à votre caisse d'assurance maladie.

Faites vivre votre carte Vitale !

Plus d'infos sur le site de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr.



Et encore...

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

KERGRIST-MOËLOU



Concours pour les 18 - 24 ans

Crée pour la sécurité routière

Un concours faisant appel à l'esprit créatif des 18-24 ans pour réaliser des outils de sensibilisation à la sécurité routière sur les comportements à risques est organisé par La Maison de la Sécurité routière du département.

Laissez parler votre imagination et adressez votre création visuelle, audio ou vidéo avant le 28 février 2010 par voie informatique sur le site :

www.msr-cotesdarmor.com

Les lauréats des 3 catégories (affiche, audio et vidéo) remporteront 1000 €uros ainsi que la diffusion de leur création.



État civil

Du 1er Juillet
au 31 Décembre 2009

NAISSANCES

Yanko LE ROUX
13 octobre 2009
Kerstéphan

Délann DUPONT-LE BRIS
9 décembre 2009
6, lot^e Hélène Chevalier

Brieuc LESSART
18 décembre 2009
Kerdourc'h

MARIAGES

DÉCÈS

Noélie LE CORRE
44 ans , Menez Vadel
23 septembre 2009

François-Louis LE DENMAT
91 ans, Rte des Quatre Vents
7 novembre 2009

Bonne Année 2010 à tous



Camille Milcent

Papillon et Abeille

*S'il fait beau
Dit le papillon volage
S'il fait beau
Je battrai bientôt la campagne.
Et moi, dit l'abeille
Au papillon écervelé
Je me mettrai au travail
S'il fait beau.*



Aliwen Stéphan

Angela Duval



Briec Lessart

Balafenn ha Gwenanenn

*Ma vez hinon
Eme ar valafenn hedro
Ma vez hinon
Emberr me 'z ay da vale bro
Ha me, eme ar wenanenn
D'ar valafenn skañvbenn
Me 'gaso va labour en-dro
Ma vez hinon*

Angela Duval



Délann Dupont-Le Bris



Mathys Danielou

Bloavezh Mad



Yanko
Le Roux